

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE AU 140, RUE PRINCIPALE OUEST, LUNDI LE 13
AVRIL 2026 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME
JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain
Caroline Bujold
Marie-Christie Gareau
François Poirier
Marie-Joe Henry
Josée Miousse-Pratte

Sont également présents : Monsieur Jordan Charest, directeur général et
greffier-trésorier
Madame Christine Henry, directrice générale
et greffière-trésorière adjointe

Constat de quorum et ouverture de la séance.

Les conseillères Caroline Bujold ainsi que Josée Miousse-Pratte sont
absentes.

.....

080-04-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19 h. Madame la mairesse ouvre la séance et invite les élus à prendre
en considération l'ordre du jour proposé.

.....

081-04-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Christie Gareau, et résolu à l'unanimité
des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute
modification.

.....

082-04-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir pris
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et
qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Josée Miousse-Pratte, appuyé par la
conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le
procès-verbal du 9 mars 2026.

.....

083-04-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en
vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer
conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées,
ainsi que des autorisations de paiement prises dans le cadre de la séance
ordinaire antérieure;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Marie-Joe Henry, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 93 964.97 \$. La directrice générale et greffière-trésorière adjointe est autorisée à procéder aux paiements dans les limites de ces crédits. Le conseiller Steven Allain se retire de cette discussion.

084-04-2026

.....
DÉDOMMAGEMENT POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE D'UNE SOUFFLEUSE

CONSIDÉRANT QUE la souffleuse utilisée pour l'entretien de la patinoire a brisé au début de la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait disposer rapidement d'un équipement de remplacement afin d'assurer le déneigement de la patinoire pendant la période de réparation;

CONSIDÉRANT QUE M. Julien St-Onge a accepté de mettre sa souffleuse à la disposition de la municipalité pour une période temporaire totalisant 12 heures d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a été informée de la situation;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier, appuyé par Marie-Christie Gareau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un dédommagement sous forme de carte-cadeau Visa au montant de 250,00 \$ à M. Julien St-Onge pour le prêt temporaire de sa souffleuse.

085-04-2026

.....
CHUTE DU RUISSEAU CREUX – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Chute du Ruisseau Creux contribue au développement et à la mise en valeur d'un site d'intérêt local au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les frais fixes annuels liés à l'entretien et à l'exploitation du site s'élèvent à un peu plus de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des dépenses courantes de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'appui a été signée antérieurement par l'ancien maire afin de soutenir le développement du site et de reconnaître l'implication communautaire des citoyens;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Joe Henry, appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 10 000 \$ à Chute du Ruisseau Creux, conformément à l'engagement initialement prévu.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

086-04-2026

.....
DÉCLARATION D'INTÉRÊT AU PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a mis en place le programme ÉcoÉnergie 360 visant la décarbonation et l'amélioration de la performance énergétique des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre aux municipalités admissibles un accompagnement clé en main ainsi qu'un mécanisme de financement pour faciliter la réalisation de mesures d'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a pris connaissance du programme et désire manifester son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique de ses actifs municipaux, certains renseignements devront être colligés et analysés par la FQM et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, les ententes requises seront signées ultérieurement conformément aux lois et règlements applicables; Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Christie Gareau, appuyé par François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse déclare son intérêt à participer au programme ÉcoÉnergie 360.

QUE la direction générale soit autorisée à signer l'autorisation de collecte de données ainsi que tout document requis et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

.....

087-04-2026

AUTORISATION GÉNÉRALE – DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend poursuivre la réalisation de projets d'infrastructures, de loisirs et de bâtiments municipaux nécessitant la recherche de sources de financement externes;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de pouvoir déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes PAFIRSPA, PRACIM, TECQ ainsi que de tout autre programme pertinent administré avec la MRC, selon les projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation générale du conseil facilitera la préparation, le dépôt et le suivi administratif de ces demandes; Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Joe Henry, appuyé par Steven Allain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et ou la coordonnatrice aux loisirs à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse, toute demande d'aide financière jugée pertinente dans le cadre des programmes PAFIRSPA, PRACIM, TECQ ainsi que de tout programme admissible géré en partenariat avec la MRC.

QUE la direction générale et ou la coordonnatrice aux loisirs soit également autorisée à signer tout formulaire, protocole, document complémentaire ou reddition de comptes requis pour donner suite à ces demandes.

CONSIDÉRANT QUE qu'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

088-04-2026

.....

ADOPTION, SANS CHANGEMENT, DU RÈGLEMENT AYANT FAIT L'OBJET DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 274-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par François Poirier, appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement numéro 352-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté, sans changement. Ce Règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation

089-04-2026

.....

EMBAUCHE POMPIER – THOMAS BERNARD

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit assurer des périodes de garde, notamment les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE M. Thomas Bernard a manifesté son intérêt à se joindre au service incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les documents administratifs requis à l'embauche seront versés à son dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Christie Gareau, appuyé par Marie-Joe Henry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Thomas Bernard à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Municipalité de Saint-Alphonse, selon les conditions de travail en vigueur.

QUE cette embauche prenne effet à compter de la réception et de la conformité des documents usuels d'embauche.

090-04-2026

.....

DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION DU GUIDE DU PROGRAMME TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm pour être admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette exigence s'apparente davantage, dans plusieurs cas, à une reconstruction de route qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'aucune norme technique généralement utilisée par les municipalités rurales ne prescrit une telle épaisseur minimale obligatoire pour tous les travaux de rechargement;

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 mm et 150 mm, selon les besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur minimale de 300 mm entraînerait notamment une hausse importante des coûts, des enjeux d'adaptation des entrées privées et ponceaux, ainsi que des effets indésirables sur le profil de la chaussée et le drainage;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence représente un alourdissement administratif, financier et opérationnel important pour les municipalités rurales;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier, appuyé par Marie-Joe Henry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande respectueusement au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur requise selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande.

QUE la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

.....

091-04-2026 ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE – RÉPARATION DE LA RÉTRO-CAVEUSE

CONSIDÉRANT qu'une réparation majeure a dû être effectuée sur la rétro-caveuse de la Municipalité en raison d'un problème de joint de culasse;

CONSIDÉRANT que cette réparation était nécessaire afin d'assurer la continuité des opérations municipales;

CONSIDÉRANT que les travaux ont déjà été réalisés pour un montant de 15 326,71\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steven Allain, appuyé par François Poirier et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la dépense reliée à la réparation de la rétro-caveuse pour un montant de 15 326,71\$,

DE RATIFIER les démarches déjà entreprises à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire approprié.

.....

092-04-2026 MANDAT – ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception du rapport final du bilan de santé de l'immeuble de l'Office municipal d'habitation situé au 130, rue Principale Ouest, des travaux importants ont été identifiés;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment, construit en 1985, présente aujourd'hui plusieurs enjeux d'étanchéité, de santé et de sécurité, principalement au niveau de l'enveloppe et des aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de santé mentionne qu'en l'absence d'une intervention globale et cohérente, les risques et les coûts associés à la détérioration continueront de s'accumuler;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation pourrait être admissible au Programme de rénovation de l'habitation à loyer modique, lequel pourrait financer jusqu'à 90 % du projet, la municipalité devant assumer la part résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de grandeur du projet est actuellement estimé entre 600 000 \$ et 900 000 \$ et qu'une estimation plus précise est requise afin de planifier le financement, incluant un éventuel règlement d'emprunt;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier, appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à solliciter des offres de services professionnelles et à octroyer, conformément aux règles de gestion contractuelle en vigueur, un mandat d'étude d'avant-projet pour le bâtiment de l'Office municipal d'habitation.

QUE ce mandat devra notamment permettre d'obtenir un portrait sommaire des interventions à réaliser, un scénario préliminaire de travaux et une estimation réaliste des coûts afin de soutenir les démarches de financement et de planification du projet.

.....

093-04-2026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

CONSIDÉRANT QU'un groupe de danseuses et danseurs provenant de huit écoles de danse de la Baie-des-Chaleurs organise, le 6 juin 2026 au Centre culturel de Paspébiac, une activité-bénéfice au profit de la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés seront remis à la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs, à la Fondation du CHU de Québec ainsi qu'à la Fondation Linda Lomore Brown;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à soutenir concrètement les personnes touchées par le cancer ainsi que leurs proches dans la région et ailleurs au Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier, appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ à l'activité-bénéfice tenue le 6 juin 2026 au Centre culturel de Paspébiac.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour les dons et subventions.

.....

094-04-2026

AUTORISATION DE PARTICIPATION – RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2026

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous québécois du loisir rural constitue une activité de formation et de réseautage pertinente pour les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce colloque permet d'aller chercher des outils concrets, des pratiques inspirantes et des contacts utiles pour le développement du loisir municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite autoriser la participation de Mme Cynthia St-Onge à l'édition 2026 de cet événement;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Joe Henry, appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la participation de Mme Cynthia St-Onge au Rendez-vous québécois du loisir rural 2026.

QUE les frais d'inscription au montant de 287,44 \$, ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement applicables selon la politique en vigueur, soient autorisés et remboursés sur présentation des pièces justificatives.

.....

095-04-2026 EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement du camp de jour pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures ont été analysées en fonction des besoins du service et des postes à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE les crédits requis sont prévus au budget 2026;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Joe Henry appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant pour le camp de jour 2026, selon les conditions salariales et administratives en vigueur :

- Eve Appleby**, coordonnatrice;
- Marianne Cyr**, animatrice;
- Thomas Bernard**, animateur;
- Logan Miousse**, animateur;
- Raphaël Potvin**, animateur;
- Antonin Poirier**, aide-relève (20 h);
- Magalie Bernard**, accompagnatrice;
- Vanessa St-Onge**, accompagnatrice;
- Marylou Goulet**, accompagnatrice;
- Myriam D'Amour**, accompagnatrice.

QUE la direction générale soit autorisée à compléter les formalités usuelles d'embauche pour chacun des membres du personnel visés par la présente résolution.

.....

096-04-2026 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS – EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR)

CONSIDÉRANT QUE qu'une entente doit être conclue entre la Sûreté du Québec et la Municipalité de Saint-Alphonse relativement à la vérification des antécédents des employés du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'appliquera exclusivement aux animateurs, aide-animateurs et accompagnateurs du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec demande qu'une résolution identifie le représentant désigné autorisé à signer l'entente et à transmettre les documents requis au nom de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier appuyé par Marie-Christie Gareau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal désigne M. Jordan Charest, directeur général et greffier-trésorier, à titre de représentant désigné de la Municipalité dans le cadre de l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant la vérification des antécédents du personnel du camp de jour.

QUE M. Jordan Charest soit autorisé à signer ladite entente, à transmettre les documents requis et à effectuer toute démarche nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

.....

097-04-2026

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des camps du Québec offre un cadre de référence reconnu en matière de qualité, d'encadrement et de sécurité pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion permet notamment d'avoir accès à des outils, à de l'accompagnement, à de la formation et à des balises utiles pour l'organisation sécuritaire et conforme d'un camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion représente un appui concret à l'amélioration continue des pratiques municipales en matière de loisir;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Joe Henry appuyé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'Association des camps du Québec pour l'année 2026, au coût de 197,00 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

.....

098-04-2026

CONTRIBUTION – JEUX DES 50 ANS ET PLUS GÎM (GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELAINE)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM organise annuellement un événement favorisant la santé, le bien-être et la participation sociale des aînés de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à briser l'isolement et à promouvoir un mode de vie actif auprès des personnes âgées de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse souhaite encourager les initiatives régionales qui ont un impact positif sur la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation sollicite une contribution financière des municipalités de la région;

Pour ces motifs, il est proposé par François Poirier, appuyé par Marie-Christie Gareau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Alphonse accorde une contribution financière de **100 \$** à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

099-04-2026

.....
**ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES
PLAINTES EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en matière contractuelle conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure s'applique aux processus d'adjudication par appel d'offres public ainsi qu'aux contrats de gré à gré visés par la loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite procédure et jugent opportun de l'adopter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Christie Gareau, appuyé par Marie-Joe Henry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes;

QUE ladite procédure soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la direction générale soit autorisée à publier la procédure sur le site Internet de la municipalité et à en assurer l'application.

100-04-2026

.....
VARIA

101-04-2026

.....
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

102-04-2026

.....
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19h25.

Josiane Appleby,
Mairesse

Jordan Charest,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....